



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

RÈGLEMENT 392-2023

Résolution 23-04-100

ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 392-2023 D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 148-06

La directrice générale/greffière-trésorière présente le règlement no 392-2023 en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par M. Alain Dumas à la séance du 13 février 2023.

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été adopté le 13 février 2023;

ATTENDU qu'une période de consultation sur ledit règlement a été tenue du 15 février 2023 au 8 mars 2023 inclusivement;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation sur ledit règlement a été tenue le 13 mars 2023.

ATTENDU qu'un second projet de règlement a été adopté le 13 mars 2023;

ATTENDU que la présente résolution ainsi que le Règlement no 392-2023 amendant le Règlement de zonage no 148-06 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU que le texte du Règlement no 392-2023 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Denis Paquet, **APPUYÉ** par M. Alain Dumas, **ET RÉSOLU** unanimement

QUE le Règlement no 392-2023 modifiant le règlement no 148-06 relatif au zonage afin **d'agrandir la zone résidentielle RA-10 à même une partie de la zone publique P-64, pour y inclure le lot 6 524 381 et afin de corriger les limites de l'îlot déstructuré no 2 (rue Cloutier et rue Duquet) pour tenir compte de la réalité cadastrale des lieux (dossier 359285 CPTAQ)** soit et est adopté par ce conseil

Le règlement peut être consulté au bureau du soussigné, 1408, rue Principale, St-Côme-Linière, G0M 1J0, de 8 h à 16 h 30.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 24^e jour du mois d'avril 2023

Chantal Poulin

Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le vingt-quatrième jour du mois d'avril deux mille vingt-trois, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville et Caisse Populaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-quatrième (24^e) jour du mois d'avril deux mille vingt-trois.

Chantal Poulin

Directrice générale / Greffière-Trésorière